

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un parc sur le territoire de la
Ville de Genève

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'extrait de la séance du Conseil administratif de la Ville de Genève du 5 mars 2008;
Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 22 mai 2008;
Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Parc des Chaumettes

sis entre la rue Gabrielle-PERRET-GENTIL (anciennement rue SAUTTER), LOMBARD et le boulevard de la Cluse.

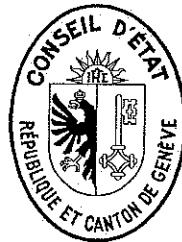
Dénomination qui servait à décrire le plateau qui se trouvait à l'emplacement du parc depuis le XVIIIème siècle.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} janvier 2009

Le code voie de cette artère est : 62758

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DT	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :

1.12.2008